

PRÉVOIR lance 2 nouvelles complémentaires santé simples et complètes :

**« Solution Santé » adaptée aux besoins spécifiques des séniors et
« Solution Santé TNS » pensée pour les Travailleurs Non-Salariés de Proximité**

PRÉVOIR, assureur de proximité des foyers à revenus modestes, lance 2 nouvelles complémentaires santé : « Solution Santé » spécifiquement adaptée aux besoins des séniors de 55 à 65 ans, au moment du passage à la retraite, et « Solution Santé TNS » pour simplifier la vie des Travailleurs Non-Salariés de proximité.

Offres simples et complètes, elles offrent un large choix de garanties et permettent de prendre en charge, de façon équivalente, les honoraires médicaux, qu'ils soient pratiqués ou non par un médecin signataire du DPTAM¹.

« Solution Santé », une complémentaire santé pour bien vivre sa retraite

Selon une récente étude menée par Opinion Way pour PRÉVOIR², plus les Français avancent en âge, plus la santé est au cœur de leurs inquiétudes. Ainsi, subir des problèmes de santé est la plus grande crainte exprimée par 91% des 50-64 ans et par 93% des 65 ans et plus. Pourtant, c'est à partir de 50 ans qu'ils se disent les plus mal préparés pour faire face à une maladie de courte durée par exemple².

Ils doivent en effet adapter leur complémentaire santé à leurs nouveaux besoins : trouver une solution simple, réellement adaptée à l'évolution de leur consommation de soins, qui leur permette de consulter le médecin de leur choix... Le tout dans un rapport qualité-prix abordable, pour faire face à une éventuelle baisse de revenus.

Ainsi, PRÉVOIR lance une nouvelle solution spécialement conçue pour les séniors de 55 à 65 ans³. Objectif : leur permettre de bien vivre leur retraite, avec une complémentaire santé simple et complète. Elle est à la fois :

- **Flexible & évolutive** : les besoins en hospitalisation augmentant avec l'âge, « Solution Santé » propose des niveaux passerelles « hospi », permettant de renforcer sa couverture en cas d'hospitalisation, en réduisant le niveau de remboursements sur d'autres postes, pour un tarif identique.

Niveau 3 ↔ Niveau 3 Hospi

Niveau 2 ↔ Niveau 2 Hospi

Niveau 1 ↔ Niveau 1 Hospi
- **Simple, pratique & spécifique** :
 - Offre intégrant des garanties spécifiquement conçues pour les besoins des séniors (comme les prothèses auditives), « Solution Santé » de PRÉVOIR est une complémentaire santé simple à comprendre et à utiliser au quotidien, pour faciliter la vie des assurés.
 - La prise en charge des honoraires médicaux ou des frais d'actes est la même, que le médecin soit signataire ou non du DPTAM¹. Un gage de tranquillité : plus besoin, par exemple, de rechercher un médecin signataire du dispositif pour obtenir un meilleur remboursement. Les démarches sont ainsi réellement facilitées.
- **Complète & abordable** : l'offre globale « Solution Santé » permet de couvrir l'ensemble des besoins au prix le plus juste.

À noter qu'à partir de la 3^{ème} année d'adhésion, la fidélité des assurés est récompensée : les garanties augmentent en optique et en dentaire, sans changement des cotisations.

¹ Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (CAS, OPTAM, OPTAM-CO et tout autre dispositif) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés

² Étude Opinion Way pour PRÉVOIR - « Les Français face à leur avenir » - Janvier 2017

³ Offre ouverte à tous les particuliers à partir de 30 ans, idéale pour les 55/65 ans.

« Solution Santé TNS », une complémentaire santé pour simplifier la vie des Pros

« Solution Santé TNS » de PRÉVOIR est une complémentaire santé destinée aux Travailleurs Non-Salariés de proximité (TNS). Contrat solidaire et responsable, elle est éligible au dispositif Loi Madelin.

« Solution Santé TNS » associe :

- **Simplicité** : une offre claire pour faciliter les choix des TNS ;
- **Largeur de gamme** : 7 niveaux de garanties pour leur permettre de trouver la formule la plus adaptée à leur budget ;
- **Economie** : la possibilité de baisser les cotisations de 10%, en renonçant à certaines garanties dites de confort (cures thermales, dentaire non remboursé par la sécurité sociale, etc.), via l'option « ECO », accessible à partir du niveau 3.



A partir du niveau 3, l'assuré peut aussi souscrire la "Surcomplémentaire Santé TNS", un contrat non responsable et non éligible au dispositif de la loi Madelin, pour renforcer sa couverture. Elle permet aux TNS de proximité de bénéficier d'une prise en charge identique, que les actes médicaux soient pratiqués ou non par un médecin signataire du DPTAM¹.

Démarches facilitées et gain de temps assuré pour les professionnels qui n'auront plus de recherches à faire pour savoir à quelle hauteur ils seront indemnisés ou quel médecin consulter.

Cette offre ne peut être souscrite qu'en complément d'un contrat « Solution Santé TNS » avec des niveaux de garantie équivalents.

Contact Presse : Le Bonheur est dans la Com'

Ingrid Launay-Cotrebil / Aurélie Fitoussi

01 60 36 22 12 – launay@bcomrp.com / fitoussi@bcomrp.com

À propos de PRÉVOIR, groupe d'assurance...

Spécialiste de l'assurance des personnes depuis 1910, PRÉVOIR propose des contrats d'assurance vie et de prévoyance à une clientèle de particuliers, foyers populaires (salariés et retraités), TNS de proximité et Très Petites Entreprises.

Entreprise de taille intermédiaire, il emploie près de 1 600 salariés, dont 260 à l'international. Il gère 4 milliards d'euros d'actifs et détient 860 000 contrats individuels en portefeuille. En 2016, le chiffre d'affaires assurance du Groupe était de 552 millions d'euros pour la France. PRÉVOIR a versé 346 millions d'euros de prestations.

Le Groupe est composé d'une holding, la Société Centrale Prévoir, de 2 sociétés d'assurance, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, d'une société d'Asset Management, Société de Gestion Prévoir et de 4 implantations à l'international : 2 succursales, au Portugal et en Pologne, 2 filiales, au Vietnam et au Cambodge (micro-assurance). C'est une entreprise indépendante et non cotée, dont le capital est détenu à 70 % par les descendants des familles fondatrices et à 30 % par les salariés et les retraités.

Pour plus d'informations : www.prevoir.com